



TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE LA CEPALC

La Havane, du 7 au 11 mai 2018

Distr.
GÉNÉRALE
LC/SES.37/2/Rev.3
2 mai 2018
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL
18-00445

Trente-septième session de la Commission économique
pour l'Amérique latine et les Caraïbes

La Havane, 7-11 mai 2018

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION

- A. Organisation de la trente-septième session
- B. Ordre du jour provisoire
- C. Annotations à l'ordre du jour provisoire



A. ORGANISATION DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION

La trente-septième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) se tiendra au Palais des congrès (Palacio de Convenciones) de La Havane du 7 au 11 mai 2018. Par la résolution 714(XXXVI) adoptée à la trente-sixième session, tenue à Mexico en 2016, les États Membres ont accepté l'offre de Cuba d'accueillir la réunion, qui a ensuite été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2016/13. La réunion se tient conformément au calendrier des conférences de la CEPALC pour la période 2017-2018¹.

La session est la réunion biennale la plus importante de la CEPALC, car elle constitue une instance propice à l'analyse de problématiques importantes pour le développement des pays de la région et à la révision des travaux menés par la Commission. En consultation avec le pays hôte, le thème choisi pour cette occasion est l'inefficacité de l'inégalité, qui est abordée dans un document que la CEPALC offre comme élément de réflexion à ses pays membres.

La session est également l'occasion, pour les États membres, de s'informer, moyennant l'étude du rapport d'activités du Secrétariat, des tâches accomplies par la CEPALC au cours de deux dernières années et de définir, en approuvant le programme de travail et le calendrier de conférences, les directives qui serviront à orienter les travaux futurs de la Commission.

Ci-après figurent l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes qui contiennent des précisions sur chacun des thèmes proposés ainsi que des suggestions quant à la façon de les aborder durant la réunion. Il faut rappeler à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14) du Comité plénier de la CEPALC, « des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales » afin d'assurer la pleine réussite des travaux.

B. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trente-septième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
3. Séminaire de commémoration du 70e anniversaire de la CEPALC
4. Rapport d'activités de la CEPALC depuis la trente-sixième session
5. Rapport d'activités des organes subsidiaires de la CEPALC et résultats d'autres réunions intergouvernementales organisées par la CEPALC depuis la trente-sixième session
6. Information relative à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
7. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2020

¹ Résolution 698(XXXVI) de la CEPALC.

8. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2019-2020
9. La promotion d'un engagement plus profond des Caraïbes avec l'Amérique latine pour trouver des opportunités de croissance et de développement durable.
10. Comité de coopération Sud-Sud
11. Présentation du document élaboré par le Secrétariat *L'inefficacité de l'inégalité*
12. Séminaire de haut niveau L'inefficacité de l'inégalité
13. Dialogue des ministres des relations extérieures et des hautes autorités
14. Examen de la demande présentée par la France afin que la Guyane française soit admise en tant que membre associé de la CEPALC
15. Questions diverses
16. Examen et adoption des résolutions de la trente-septième session de la CEPALC

C. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux ou plusieurs vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Conformément à la pratique établie lors des sessions précédentes de la CEPALC, la présidence de la Commission est assurée par le chef de délégation du pays hôte. D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que « le Président ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux sessions de la Commission en cette qualité et non comme représentant de l'État membre qui l'a accrédité ».

Il est suggéré que le Comité de coopération Sud-Sud soit présidé par un Bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur.

Il est proposé que la composition du Bureau de la session soit examinée lors de la réunion des chefs de délégation, qui se tiendra le 7 mai 2018 de 17 h 30 à 18 heures dans la salle 5 du Palais des congrès.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trente-septième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

L'ordre du jour provisoire² élaboré par le Secrétariat conformément aux dispositions pertinentes du chapitre II du Règlement intérieur de la CEPALC et à la lumière des différents mandats confiés à la Commission, sera soumis à l'examen des représentants en vue de son examen et adoption. Les délégations des États membres pourront formuler les observations et proposer les modifications qu'elles estimeront pertinentes dans le cadre dudit Règlement.

² LC/SES.37/1/Rev.4.

Il est proposé que l'ordre de jour provisoire soit examiné à la réunion des chefs de délégation prévue pour le 7 mai.

3. Séminaire de commémoration du 70e anniversaire de la CEPALC

Afin de lancer les activités officielles de commémoration du 70e anniversaire de la CEPALC, le Secrétariat a organisé ce séminaire auquel participeront d'anciens secrétaires exécutifs de la CEPALC: Enrique Iglesias (1972-1985), Gert Rosenthal (1988-1997), José Antonio Ocampo (1998-2003) et José Luis Machinea (2003-2008), ainsi que d'autres invités de marque.

4. Rapport d'activités de la CEPALC depuis la trente-sixième session

Le Secrétariat saisira les délégations d'un rapport contenant une synthèse des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre du programme de travail du système de la CEPALC pour la période biennale 2016-2017, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES).

Document de travail:

- Informe de actividades de la Comisión de enero de 2016 a diciembre de 2017 (LC/SES.37/7)

5. Rapport d'activités des organes subsidiaires de la CEPALC et résultats d'autres réunions intergouvernementales organisées par la CEPALC depuis la trente-sixième session

Les présidents des organes subsidiaires de la Commission ont été invités à présenter des rapports succincts des activités menées par ces organes ainsi que des réunions intergouvernementales depuis la trente-sixième session:

- Conférence statistique des Amériques, rapport présenté par le représentant du Chili
- Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, présenté par la représentante de l'Uruguay
- Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, présenté par la représentante du Mexique
- Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, rapport présenté par la représentante de l'Uruguay
- Comité de coopération Sud-Sud, présenté par le représentant du Mexique
- Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES), rapport présenté par le représentant du Pérou
- Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, rapport présenté par le représentant du Costa Rica
- Conférence ministérielle sur la société de l'information de l'Amérique latine et des Caraïbes, rapport présenté par le représentant de la Colombie
- Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes, par la représentante du Paraguay

Document de référence:

- Informe de las actividades de los órganos subsidiarios de la CEPAL y reuniones intergubernamentales, desde el trigésimo sexto período de sesiones (LC/SES.37/DDR/1)

6. Information relative à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes

Un représentant du Bureau du Comité de négociation de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes fera rapport sur l'adoption de l'Accord régional (San José, 4 mars 2018), ainsi que sur les activités futures jusqu'à ce que l'Accord soit ouvert à la signature au Siège de l'ONU à New York.

Documents de travail:

- Acuerdo Regional sobre el Acceso a la Información, la Participación Pública y el Acceso a la Justicia en Asuntos Ambientales en América Latina y el Caribe (LC/CNP10.9/5)
- Acta final (LC/CNP10.9/4)

Document de référence:

- Informe de la Novena Reunión del Comité de Negociación del Acuerdo Regional sobre el Acceso a la Información, la Participación Pública y el Acceso a la Justicia en Asuntos Ambientales en América Latina y el Caribe (LC/CNP10.9/6)

7. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2020

Document de travail:

- Proyecto de programa de trabajo del sistema de la CEPAL, 2020 (LC/SES.37/8)

Le Secrétariat soumettra à la considération de la plénière le projet de programme de travail de la Commission pour 2020, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES).

L'objectif général du programme est de promouvoir le développement économique, social et écologiquement viable en Amérique latine et dans les Caraïbes, moyennant la coopération internationale permanente, la recherche et l'analyse intégrales des processus de développement, ainsi que la prestation de services de coopération sur le plan normatif, opérationnel et technique visant à soutenir les initiatives régionales de développement. Le mandat du programme qui relève de la sphère de compétence de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) émane de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil institue la Commission aux fins de collaborer à l'adoption et à la coordination de mesures en faveur du développement économique et social de la région et de renforcer les relations économiques entre les pays de la région et entre ceux-ci et les autres pays du monde. Le mandat a été actualisé en 1996 par la résolution 553(XXVI) de la CEPALC qui demandait notamment à la Commission de collaborer avec les États membres pour analyser de façon globale le processus de développement en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et la prestation correspondante de services

opérationnels dans le domaine de l'information spécialisée, les services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération, ainsi que de la coordination régionale et internationale.

La stratégie générale de la Commission pour parvenir aux objectifs du programme est axée sur 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires qui sont mis en œuvre dans le cadre d'une approche intégrée et multidisciplinaire.

Les directives de base et l'orientation générale qui ont présidé à la formulation du programme de travail pour 2020 sont fondées sur les objectifs de développement concertés à l'échelle internationale à l'issue des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social, en particulier ceux qui émanent du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris et les modalités d'action accélérée pour les petits États insulaires en développement (Trajectoire de Samoa).

8. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2019-2020

Conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), adoptée par le Comité plénier de la CEPALC à sa quatorzième session tenue en novembre 1980, le point focal autour duquel les réunions de la Commission sont organisées est la session, qui a lieu tous les deux ans. Cette résolution stipule également que les sessions auront lieu les années paires, de façon à coïncider avec le cycle biennal de programmation budgétaire établi par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a en outre été convenu que chaque session de la Commission devra examiner le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante avec, dans la mesure du possible, la date, la durée et le siège respectifs.

A la trente-sixième session, la Commission a analysé le document intitulé « Calendrier des conférences de la CEPALC proposé pour la période 2017-2018. Note du Secrétariat »³. A l'issue de cet examen, la Commission a adopté la résolution 698(XXXVI), en vertu de laquelle il a été convenu que la Commission maintiendrait la structure intergouvernementale et le schéma de réunions actuellement en vigueur et a approuvé le calendrier des conférences proposé pour la période en question.

En application de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexé au document Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2019-2020. Note du Secrétariat⁴) dans lequel sont consignées les réunions programmées pour la période 2019-2020, à la lumière des mandats approuvés par les gouvernements aux réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

Document de travail:

- Calendario de conferencias de la CEPALC propuesto para el período 2019-2020. Nota de la Secretaría (LC/SES.37/9)

9. La promotion d'un engagement plus profond des Caraïbes avec l'Amérique latine pour trouver des opportunités de croissance et de développement durable

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive de la CEPALC présentera le document préparé par le Secrétariat et intitulé *The Caribbean Outlook*.

³ LC/G.2666(SES.36/9).

⁴ LC/SES.37/9.

Le représentant de Sainte-Lucie rendra également compte des résultats de la vingt-septième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes, qui s'est tenue à Sainte-Lucie en avril 2018. Cette présentation sera suivie d'une table ronde intitulée « Promouvoir un engagement plus profond des Caraïbes avec l'Amérique latine pour trouver des opportunités de croissance et de développement durable », où les représentants des membres et membres associés des Caraïbes pourront aborder et commenter les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays et territoires des Caraïbes, tels que la vulnérabilité aux changements climatiques, les catastrophes naturelles, les niveaux élevés d'endettement et la situation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

Document de travail:

- The Caribbean Outlook (LC/SES.37/14)

10. Comité de coopération Sud-Sud

Le mercredi 9 mai, le Comité pour la coopération Sud-Sud se réunira dans l'après-midi et organisera ses travaux selon l'ordre du jour provisoire suivant:

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
3. Rapport sur les activités de coopération Sud-Sud entreprises depuis la trente-sixième session de la CEPALC
4. Réunion-débat sur les défis auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire dans la perspective de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (Buenos Aires, mars 2019)
5. Examen et adoption des résolutions du Comité de coopération Sud-Sud

Documents de travail:

- Ordre du jour provisoire (LC/SES.37/5)
- Annotations à l'ordre du jour provisoire (LC/SES.37/6/Rev.1)
- Informe de las actividades de cooperación Sur-Sur llevadas a cabo desde el trigésimo sexto período de sesiones de la CEPAL. Nota de la Secretaría (LC/SES.37/10)
- Informe de las actividades de cooperación técnica realizadas por el sistema de la CEPAL durante el bienio 2016-2017 (LC/SES.37/11)

Documents de référence:

- Informe de la Quinta Reunión de la Mesa Directiva del Comité de Cooperación Sur-Sur (LC/MDSS.5/2)
- Informe de la Sexta Reunión de la Mesa Directiva del Comité de Cooperación Sur-Sur (LC/MDSS.6/3)
- Proyecto de informe de la Séptima Reunión de la Mesa Directiva del Comité de Cooperación Sur-Sur (LC/MDSS.7/PINF)
- Los países de renta media: un nuevo enfoque basado en brechas estructurales (LC/G.2532/Rev.1)

- Estado de la cooperación Sur-Sur. Informe del Secretario General (A/72/297)
- Segunda Conferencia de Alto Nivel de las Naciones Unidas sobre la Cooperación Sur-Sur (A/RES/71/318)
- Cooperación Sur-Sur (A/RES/72/237)

11. Présentation du document élaboré par le Secrétariat *L'inefficacité de l'inégalité*

Le secrétariat de la CEPALC présentera le document le jeudi 10 mai à 9 h 30 dans la salle 4 du Palais des congrès.

Dans ce document, la CEPALC attire l'attention sur l'urgence d'une volonté politique forte qui permettrait d'inverser le retard de la région dans l'économie mondiale. À cette fin, la région doit passer d'une culture du privilège à une culture de l'égalité des droits. L'inégalité est inefficace et fait peser des coûts élevés sur nos sociétés en termes de croissance économique, d'utilisation des compétences et des talents humains, de qualité de vie et de coexistence sociale, ainsi que de systèmes politiques. Il y est également indiqué que l'égalité a un rôle à jouer dans la promotion du développement durable, en contribuant à l'innovation, à l'accroissement de la productivité et à la protection de l'environnement.

Documents de travail:

- La ineficiencia de la desigualdad (LC/SES.37/3-P)
- L'inefficacité de l'inégalité. Synthèse(LC/SES.37/4)

Documents de référence:

- L'heure de l'égalité: Combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins. Synthèse (LC/G.2433(SES.33/4))
- Changement structurel pour l'égalité: Une vision intégrée du développement. Synthèse (LC/G.2525(SES.34/4))
- Pactes pour l'égalité: vers un avenir durable. Synthèse (LC/G.2587(SES.35/4))
- Horizons 2030: l'égalité au cœur du développement durable. Synthèse (LC/G.2661(SES.36/4))

12. Séminaire de haut niveau *L'inefficacité de l'inégalité*

Afin d'analyser en profondeur le thème central de la trente-septième session, le Secrétariat a organisé un séminaire de haut niveau avec la participation de ministres, de représentants des pays membres, d'universitaires et d'expertes et experts renommés. Ce séminaire, qui se tiendra le 10 mai, a été divisé en quatre réunions-débats consacrées aux principaux thèmes abordés dans le document.

Les communications des membres du panel seront suivies d'un débat. Conformément au règlement de la CEPALC, ce débat sera ouvert aux représentants des états membres et, à l'issue des interventions de ces derniers, la parole sera offerte aux autres participants.

13. Dialogue des ministres des relations extérieures et des hautes autorités

Le vendredi 11 mai au matin, la CEPALC et le gouvernement de Cuba ont organisé un dialogue avec plusieurs ministres des relations extérieures et diverses personnalités politiques pour engager une réflexion sur les principaux thèmes qui seront analysés durant cette session de la CEPALC.

14. Examen de la demande présentée par France afin que la Guyane française soit admise en tant que membre associé de la CEPALC**Document de travail:**

- Examen de la demande présentée par la France afin que la Guyane française soit admise en tant que membre associé de la CEPALC. Note du Secrétariat (LC/SES.37/13)

Document de référence:

- Informe del trigésimo segundo período de sesiones del Comité Plenario (LC/PLEN.32/INF)
- Examen de la demande présentée par la France afin que la Guyane française soit admise en tant que membre associé de la CEPALC. Note du Secrétariat (LC/L.4258(PLEN.32/3)/Rev.2)

15. Questions diverses

Dans le cadre de ce point, les délégations pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.

16. Examen et adoption des résolutions de la trente-septième session de la CEPALC